

La grille d'évaluation du degré de dépendance

Vous avez un proche en situation de dépendance ou voyant ses capacités décliner ?

Le modèle **Autonomie Gérontologique et Groupes Iso-Ressources (AGGIR)** permet de quantifier le degré de dépendance de la personne concernée (celle-ci devra avoir plus de 65 ans ou être inapte au travail avec plus de 60 ans).

Ce modèle prend la forme d'une grille mettant en œuvre 10 critères liés aux capacités corporelles et mentales et aux capacités domestiques et sociales :

- Communiquer verbalement et/ou non verbalement, agir et se comporter de façon logique et sensée par rapport aux normes admises par la société ;
- Se repérer dans l'espace et le temps ;
- Faire sa toilette ;
- Assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;
- Se déplacer à l'intérieur du lieu de vie ;
- Se déplacer en dehors du lieu de vie ;
- Se servir et manger ;
- S'habiller, se déshabiller ;
- Se lever, se coucher, s'asseoir, passer de l'une de ces 3 positions à une autre ;
- Utiliser un moyen de communication à distance (téléphone, sonnette, alarme, etc.) dans le but d'alerter en cas de besoin.

Source: service-public.fr

Chaque élément se verra attribuer une appréciation allant de A à C selon le degré d'autonomie avec lequel le sénior réalise la tâche.

Selon le score réalisé, la personne âgée sera classée dans l'une des six catégories Groupe Iso-Ressource (GIR).

Le rattachement à un groupe Gir :

Niveau de Gir	Degrés de dépendance
Gir 1	<ul style="list-style-type: none"> • Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées • Ou personne en fin de vie
Gir 2	<ul style="list-style-type: none"> • Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement courantes • Ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer
Gir 3	<ul style="list-style-type: none"> • Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locale

	corporels
Gir 4	<ul style="list-style-type: none">• Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer• Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les transferts
Gir 5	<ul style="list-style-type: none">• Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas
Gir 6	<ul style="list-style-type: none">• Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante

Source: service-public.fr

Selon son classement GIR la personne aura le droit à une aide financière et / ou matérielle.

Un classement GIR 1 à GIR 4 ouvre droit à l'Allocation personnalisée pour l'Autonomie (APA). Le classement de GIR 5 à GIR 6 permet de demander une aide-ménagère.